Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Human Resources and Skills Development Canada

Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Now and Tomorrow
Excellence in Everything We Do

Programme canadien de prêts aux étudiants

Rapport statistique annuel – 2008-2009

Canada

Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :
Services des publications
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
140, Promenade du Portage
Phase IV, 12e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0J9
Télécopieur : 819-953-7260
En ligne : http://www.rhdcc.gc.ca/publications
Ce document est offert en médias substituts sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.
© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010
PDF : Programme canadien de prêts aux étudiants *Rapport statistique annuel – 2008-2009*
No. de cat. : PDF: HS45-2/2009F-PDF
Papier: HS45-2/2009F

Rapport statistique sur le Programme canadien de prêts aux étudiants, 2008-2009

Introduction

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), procure une aide sous forme de prêts et de bourses aux étudiants admissibles qui désirent fréquenter le collège, l'université ou une école de métiers. Le Programme canadien de prêts et bourses est offert partout au Canada, à l'exception du Québec, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, qui disposent de leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

Depuis l'introduction du PCPE en 1964, plus de 4 millions d'étudiants ont reçu près de 32 milliards de dollars en prêts d'études. Depuis 1995, le PCPE a également permis d'octroyer à des étudiants 730 000 bourses non remboursables, dont le montant s'élève à plus d'un milliard de dollars.
Les renseignements suivants donnent une image précise du *Rapport statistique sur le Programme canadien de prêts aux étudiants, 2008-2009*.

Table des matières

Prêts d'études canadiens **5**
Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, selon la province ou le territoire 6
Montant moyen des prêts d'études canadiens, selon la province ou le territoire 7
Pourcentage des bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, selon le type d'établissement 8
Répartition des bénéficiaires de prêts d'études canadiens, selon le niveau d'études 9
Pourcentage des bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, selon le groupe d'âge 10

Subventions et bourses d'études **11**
Nombre d'étudiants canadiens qui ont bénéficié d'une subvention d'études, selon la province ou le territoire 12
Nombre de subventions canadiennes pour l'accès aux études, selon la province ou le territoire 13

Solde moyen des prêts d'études canadiens à la fin des études **14**
Solde moyen des prêts d'études canadiens à la fin des études, selon la province ou le territoire et le type d'établissement 14
Solde moyen des prêts d'études canadiens à la fin des études, selon le niveau d'études 15
Répartition du solde des prêts d'études canadiens à la fin des études 16

Mesures de gestion de la dette afférente aux prêts d'études canadiens **17**
Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui profitent d'une exemption d'intérêts, selon la province ou le territoire 18
Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui profitent d'une exemption d'intérêts, selon le type d'établissement 19
Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui profitent d'une exemption d'intérêts, selon le sexe 20

Taux de défaut de paiement des prêts d'études canadiens **21**
Taux de défaut de paiement des prêts d'études canadiens, selon la province ou le territoire 22
Taux de défaut de paiement des prêts d'études canadiens, selon le type d'établissement 23

Portefeuille des prêts d'études canadiens **24**
Portefeuille des prêts d'études canadiens, selon le type de prêt 24

Glossaire des termes du Programme canadien de prêts aux étudiants **25**

Prêts d'études canadiens

Le Programme canadien de prêts aux étudiants permet d'offrir de l'aide financière aux étudiants poursuivant des études postsecondaires, entre autres sous forme de prêts.

Les prêts d'études canadiens sont offerts par l'intermédiaire de trois régimes de prêts différents : les prêts garantis, les prêts à risques partagés et les prêts directs. Depuis 2000, les prêts d'études canadiens ont été accordés au moyen du régime de prêts directs et représentent 85 p. 100 du portefeuille des prêts d'études canadiens. Sous ce régime, un fournisseur de services privé tiers administre les versements et les remboursements.

Avant 2000, les prêts d'études canadiens étaient accordés sous forme de prêts garantis et de prêts à risques partagés. Toutefois, ces deux régimes de prêts aux étudiants sont éliminés progressivement puisque les emprunteurs remboursent leurs prêts.

Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, selon la province ou le territoire

En 2008-2009, par l'intermédiaire du Programme canadien de prêts aux étudiants, on a accordé 2,1 millions de dollars en prêts à 365 363 étudiants à temps plein, soit une moyenne de 5 687 dollars par bénéficiaire.

Entre 2001-2002 et 2008-2009, l'Ontario a enregistré, dans le régime de prêts directs, l'augmentation la plus élevée du nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein (51 p. 100), tandis que Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré la diminution la plus importante (45 p. 100).

Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, selon la province ou le territoire (en milliers de $)

Province d'émission	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Terre-Neuve-et-Labrador	13,9	12,6	11,5	10,4	9,6	8,9	8,6	7,6
Île-du-Prince-Édouard	3,1	3,2	3,4	3,3	3,2	3,2	3,3	3,3
Nouvelle-Écosse	17,2	16,9	16,7	16,0	15,9	15,5	15,1	15,2
Nouveau-Brunswick	15,6	15,4	15,9	15,4	15,9	15,7	15,4	14,9
Manitoba	10,3	9,9	9,6	9,2	9,3	8,5	8,2	7,9
Ontario	145,3	148,2	159,7	167,4	182,0	192,9	207,7	219,6
Saskatchewan	16,2	15,4	15,2	14,1	13,2	12,3	11,0	9,7
Alberta	42,3	42,1	42,5	41,4	37,8	33,8	33,2	35,4
Colombie-Britannique	64,5	65,0	65,4	59,8	56,3	52,3	50,0	51,6
Yukon	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	**328,7**	**329,0**	**340,2**	**337,3**	**343,6**	**343,3**	**352,7**	**365,4**

Montant moyen des prêts d'études canadiens, selon la province ou le territoire

En 2008-2009, les étudiants de la Nouvelle-Écosse ont reçu le montant moyen de prêts le plus élevé (6 708 $), tandis que les étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador sont ceux qui ont emprunté le moins (5 189 $). Depuis l'introduction du régime de prêts directs, le montant moyen annuel d'un prêt d'études canadien a augmenté de 24 p. 100 (de 2001-2002 à 2008-2009).

Montant moyen des prêts d'études canadiens, selon la province ou le territoire ($)

Province d'émission	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Terre-Neuve-et-Labrador	4 408	4 479	4 507	4 476	5 110	5 146	5 127	5 189
Île-du-Prince-Édouard	5 259	5 249	5 274	5 261	6 541	7 035	7 457	6 601
Nouvelle-Écosse	5 393	5 461	5 548	5 536	6 739	6 629	6 745	6 708
Nouveau-Brunswick	4 978	5 046	5 189	5 184	5 576	5 831	5 712	5 567
Ontario	4 430	4 485	4 600	4 594	5 336	5 366	5 518	5 509
Manitoba	4 334	4 367	4 569	4 518	5 238	5 210	5 249	5 247
Saskatchewan	4 861	4 841	5 013	5 043	6 102	5 997	5 998	6 072
Alberta	4 284	4 454	4 709	4 801	5 682	5 607	5 740	5 791
Colombie-Britannique	4 801	5 077	5 228	5 261	6 242	6 136	6 142	6 113
Yukon	4 999	5 021	5 012	4 944	6 119	6 100	5 855	6 250
Total	**4 586**	**4 695**	**4 830**	**4 829**	**5 631**	**5 614**	**5 706**	**5 687**

Pourcentage des bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, selon le type d'établissement

En 2008-2009, parmi les bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, 61 p. 100 allaient à l'université, 29 p. 100 fréquentaient un collège et 10 p. 100, un établissement privé. Entre 2001-2002 et 2008-2009, le nombre de bénéficiaires de prêts d'études qui allaient à l'université a augmenté de 7 points de pourcentage, tandis que le nombre de bénéficiaires de prêts d'études qui fréquentaient un collège ou un établissement privé a respectivement diminué de 5 et de 2 points de pourcentage.

Pourcentage des bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, selon le type d'établissement

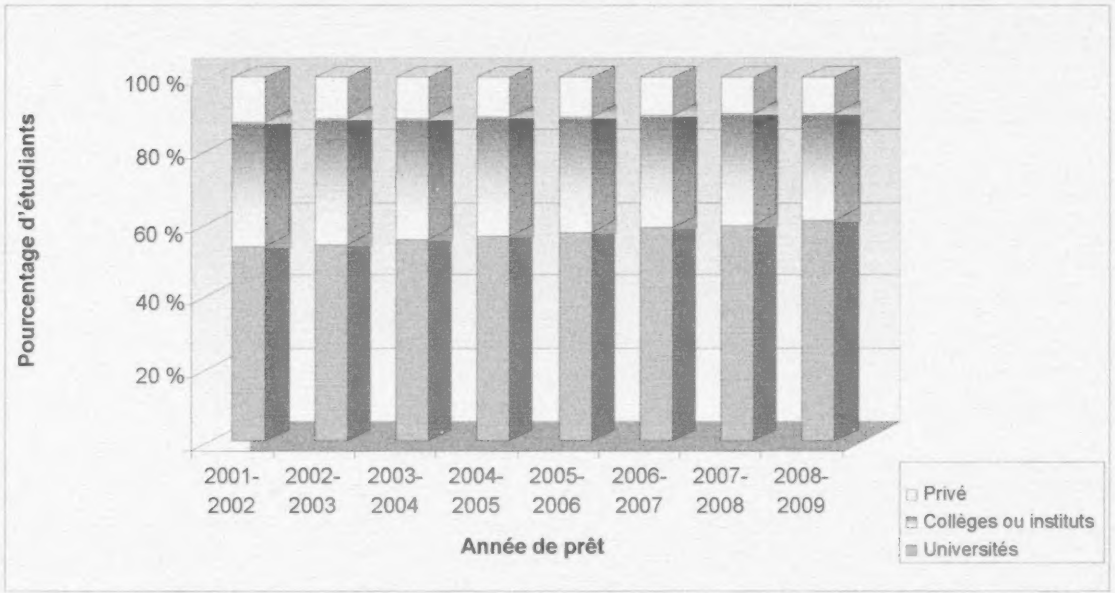

Répartition des bénéficiaires de prêts d'études canadiens, selon le niveau d'études

En 2008-2009, la majorité des bénéficiaires de prêts d'études étudiant à temps plein (216 301, soit 59 p. 100) étaient inscrits à un programme de premier cycle, tandis que 131 800 (36 p. 100) étaient inscrits à un programme qui, ne menant pas à un diplôme ni à un certificat, était donné dans un établissement privé, un collège ou une université. De plus, 5 p. 100 des bénéficiaires de prêts d'études étudiant à temps plein étaient inscrits à la maîtrise ou au doctorat.

Répartition des bénéficiaires de prêts d'études canadiens, selon le niveau d'études

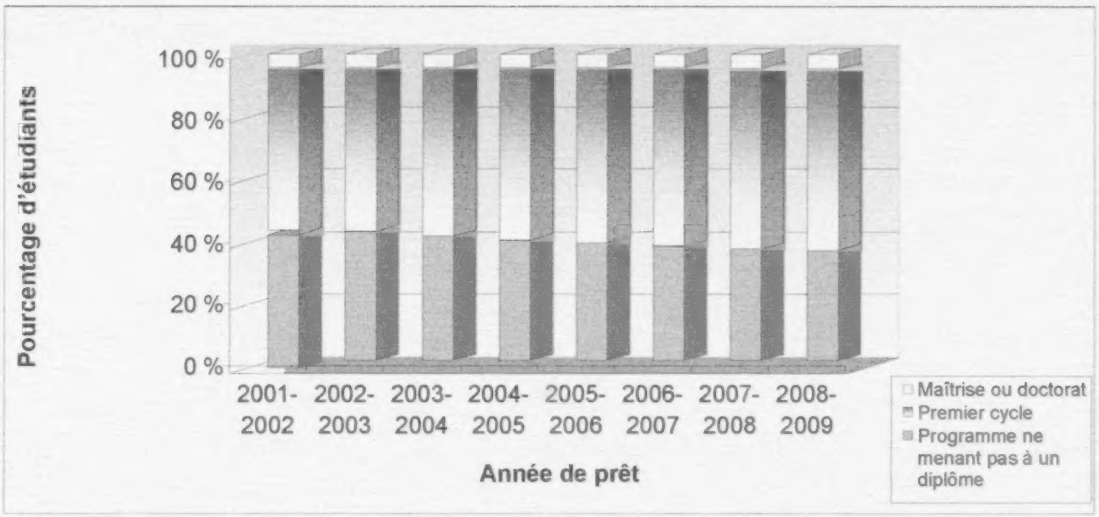

Pourcentage des bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, selon le groupe d'âge

En 2008-2009, 54 p. 100 des bénéficiaires de prêts d'études étudiant à temps plein étaient âgés de 21 ans ou moins, tandis que 19 p. 100 avaient plus de 25 ans. Bien que le nombre de bénéficiaires étudiant à temps plein âgés de 21 ans ou moins ait augmenté de façon constante de 2001-2002 à 2008-2009, le nombre de bénéficiaires âgés de 22 à 25 ans a varié, et le nombre de bénéficiaires de 26 ans ou plus a diminué.

Pourcentage des bénéficiaires de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein, selon le groupe d'âge

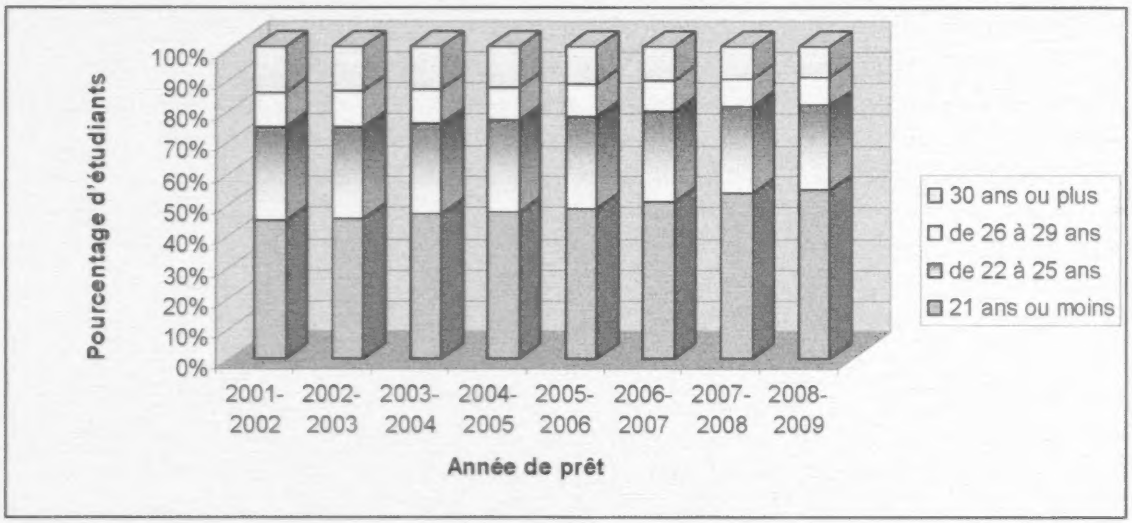

Subventions et bourses d'études

Le gouvernement du Canada a déjà offert aux étudiants des subventions canadiennes pour études et des subventions canadiennes pour l'accès aux études, afin d'accroître la participation des groupes sous-représentés à des études postsecondaires.

En 2008-2009, 84 246 subventions canadiennes pour études et subventions canadiennes pour l'accès aux études non remboursables ont été versées dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, et la somme totale s'élève à 147,6 millions de dollars.

Le 1er août 2009, le Programme canadien de bourses aux étudiants a remplacé les programmes de subventions canadiennes pour l'accès aux études et de subventions canadiennes pour études. Ce programme permet d'offrir une aide financière à environ 235 000 étudiants qui sont issus de familles à revenu faible ou moyen ou sont inscrits à temps partiel, ou encore qui ont une invalidité permanente ou des personnes à charge.

Nombre d'étudiants canadiens qui ont bénéficié d'une subvention d'études, selon la province ou le territoire

Les subventions canadiennes pour études constituent une aide financière non remboursable dont bénéficient les étudiants admissibles appartenant à l'un des groupes suivants : étudiants ayant des personnes à charge, étudiants ayant une invalidité permanente, étudiants à temps partiel dans le besoin et femmes poursuivant des études doctorales.

Au cours de l'année de prêt 2008-2009, 42 489 subventions canadiennes pour études ont été versées, totalisant environ 73 millions de dollars.

Nombre d'étudiants canadiens qui ont bénéficié d'une subvention d'études, selon la province ou le territoire

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
Province ou territoire	N^bre de subv.	Valeur (en milliers de $)	N^bre de subv.	Valeur (en milliers de $)	N^bre de subv.	Valeur (en milliers de $)	N^bre de subv.	Valeur (en milliers de $)
Terre-Neuve-et-Labrador	481	621,2	559	929,4	523	806,4	482	733,6
Île-du-Prince-Édouard	308	526,0	288	419,7	363	532,1	410	546,2
Nouvelle-Écosse	2 280	3 305,1	1 437	3 044,4	1 343	2 871,8	1 411	2 550,0
Nouveau-Brunswick	1 311	2 325,3	1 275	2 350,7	1 539	2 443,7	1 195	2 157,1
Ontario	25 833	41 255,6	26 632	38 508,0	21 787	37 983,8	23 128	40 554,0
Manitoba	1 482	2 468,0	1 194	1 985,2	1 079	1 851,5	1 074	1 816,0
Saskatchewan	2 754	4 461,4	2 489	4 300,7	1 955	3 691,9	1 707	3 149,5
Alberta	5 574	8 960,6	4 385	7 701,4	3 999	7 676,6	4 054	7 939,9
Colombie-Britannique	9 442	15 485,1	9 551	13 639,6	7 785	11 872,6	8 997	13 458,1
Yukon	35	70,3	43	66,7	29	43,9	31	68,2
Total	**49 500**	**79 478,6**	**47 853**	**72 945,7**	**40 402**	**69 774,3**	**42 489**	**72 972,7**

Nombre de subventions canadiennes pour l'accès aux études, selon la province ou le territoire

En 2005-2006, le gouvernement du Canada a introduit deux subventions : la subvention canadienne pour l'accès aux études destinée aux étudiants ayant une invalidité permanente et la subvention canadienne pour l'accès aux études réservée aux étudiants issus de familles à faible revenu.

Au cours de l'année de prêt 2008-2009, 41 757 subventions canadiennes pour l'accès aux études ont été versées, totalisant environ 74,7 millions de dollars.

Nombre de subventions canadiennes pour l'accès aux études, selon la province ou le territoire

	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
Province ou territoire	**N^bre de subv.**	**Valeur (en milliers de $)**	**N^bre de subv.**	**Valeur (en milliers de $)**	**N^bre de subv.**	**Valeur (en milliers de $)**	**N^bre de subv.**	**Valeur (en milliers de $)**
Terre-Neuve-et-Labrador	664	954,6	1 073	941,1	1 034	863,4	816	772,2
Île-du-Prince-Édouard	11	18,0	363	741,1	505	1 092,1	317	667,0
Nouvelle-Écosse	1 760	3 945,5	1 842	4 045,5	1 916	3 965,8	1 818	3 668,1
Nouveau-Brunswick	39	70,4	1 881	3 806,5	1 088	2 287,5	415	803,5
Ontario	21 684	38 601,3	26 674	45 359,5	28 373	49 992,0	30 855	54 997,6
Manitoba	718	1 240,0	737	1 100,7	748	1 158,6	758	1 181,7
Saskatchewan	1 120	2 375,1	1 128	2 309,8	1 042	2 174,0	920	1 893,0
Alberta	2 026	3 957,7	1 867	3 627,9	1 935	3 885,7	1 780	3 637,2
Colombie-Britannique	3 848	7 701,2	3 942	6 898,2	3 632	6 554,4	4 065	7 003,3
Yukon	12	19,5	8	17,5	6	11,5	13	27,2
Total	**31 882**	**58 883,3**	**39 515**	**68 847,6**	**40 279**	**71 984,9**	**41 757**	**74 650,8**

Solde moyen des prêts d'études canadiens à la fin des études

Le solde moyen des prêts d'études canadiens à la fin des études correspond au montant qu'un emprunteur doit au Programme canadien de prêts aux étudiants au début de la période de remboursement, laquelle commence six mois après la fin des études.

Dans l'ensemble, entre les années 2001-2002 et 2008-2009, le solde moyen des prêts d'études canadiens au début de la période de remboursement a augmenté de 38 p. 100. À l'échelle nationale, la moyenne générale a augmenté tous les ans.

Au cours de cette période, les soldes moyens au moment de la consolidation des prêts ont augmenté dans toutes les provinces. L'Île-du-Prince-Édouard a connu l'augmentation moyenne la plus élevée (77 p. 100), et l'Ontario, la plus faible (25 p. 100). En ce qui concerne le type d'établissement, les soldes moyens au moment de la consolidation des prêts que devaient les étudiants fréquentant un établissement privé ont augmenté de 35 p. 100, celui des étudiants allant à l'université s'est accru de 31 p. 100, et celui des étudiants inscrits au collège, de 25 p. 100. En 2008-2009, le solde moyen à la consolidation des prêts pour les étudiants allant à l'université s'élevait à près de 3 000 $ de plus que la moyenne nationale, tandis que celui des étudiants fréquentant un collège ou un établissement privé était d'environ 3 000 $ de moins que la moyenne générale.

Solde moyen des prêts d'études canadiens à la fin des études, selon la province ou le territoire et le type d'établissement

		2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Province ou territoire	Terre-Neuve-et-Labrador	10 490 $	11 367 $	11 826 $	12 373 $	12 643 $	13 108 $	12 991 $	13 166 $
	Île-du-Prince-Édouard	9 373 $	11 177 $	11 838 $	13 025 $	13 285 $	14 669 $	15 534 $	16 588 $
	Nouvelle-Écosse	10 987 $	11 768 $	12 385 $	13 311 $	13 702 $	14 733 $	15 380 $	16 061 $
	Nouveau-Brunswick	9 839 $	10 419 $	11 047 $	11 609 $	12 349 $	13 007 $	13 301 $	13 206 $
	Ontario	10 125 $	10 537 $	10 644 $	10 781 $	10 894 $	11 616 $	12 326 $	12 638 $
	Manitoba	7 826 $	8 530 $	8 895 $	9 755 $	9 579 $	10 313 $	11 015 $	11 266 $
	Saskatchewan	9 556 $	10 428 $	11 243 $	11 632 $	12 020 $	13 201 $	14 063 $	14 699 $
	Alberta	8 816 $	9 713 $	10 210 $	10 606 $	10 793 $	12 038 $	12 825 $	13 369 $
	Colombie-Britannique	8 755 $	9 623 $	10 220 $	11 007 $	11 665 $	12 960 $	13 775 $	14 336 $
	Yukon	7 326 $	9 176 $	10 907 $	11 216 $	11 302 $	13 202 $	13 143 $	12 722 $
	Total	**9 539 $**	**10 265 $**	**10 628 $**	**11 051 $**	**11 323 $**	**12 232 $**	**12 881 $**	**13 222 $**
Type d'établissement	Université	12 436 $	13 257 $	13 671 $	14 342 $	14 708 $	15 668 $	16 269 $	16 341 $
	Collèges et instituts	8 047 $	8 373 $	8 598 $	8 845 $	9 020 $	9 619 $	9 939 $	10 085 $
	Établissements privés	7 862 $	8 218 $	8 131 $	8 331 $	8 463 $	9 582 $	10 152 $	10 624 $

Solde moyen des prêts d'études canadiens à la fin des études, selon le niveau d'études

Entre 2001-2002 et 2008-2009, les bénéficiaires de prêts d'études de tous les niveaux ont connu une augmentation du solde moyen des prêts d'études canadiens à la fin des études. Ce sont les bénéficiaires de prêts d'études inscrits à la maîtrise qui affichaient l'augmentation moyenne la plus élevée (7 163 $), suivis de ceux qui étaient inscrits au doctorat (5 941 $), à des programmes de premier cycle (3 792 $) ainsi qu'à des programmes ne menant à aucun diplôme (2 399 $).

Solde moyen des prêts d'études canadiens à la fin des études, selon le niveau d'études

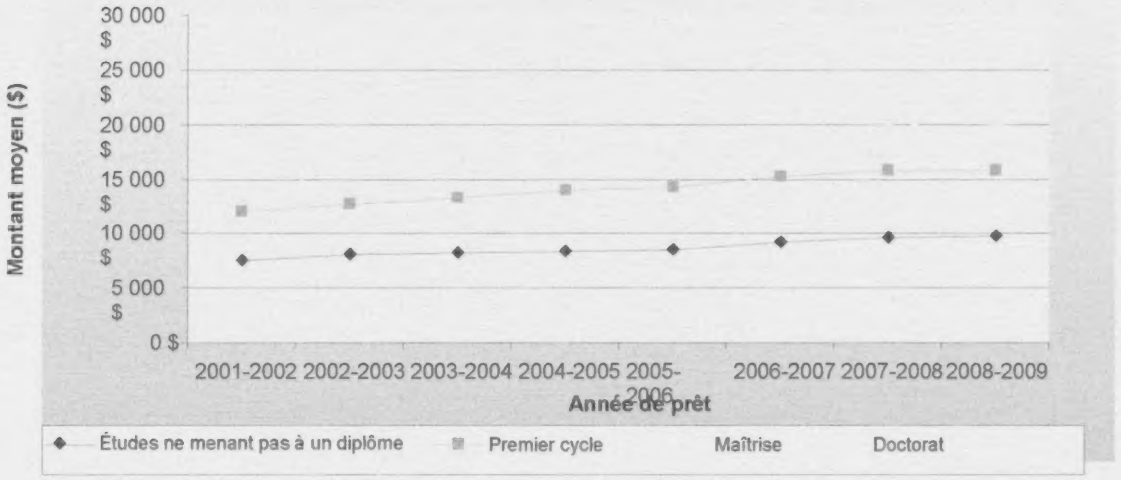

Répartition du solde des prêts d'études canadiens à la fin des études

Entre 2001-2002 et 2008-2009, le pourcentage de bénéficiaires de prêts d'études qui ont entamé la période de remboursement avec un solde de moins de 6 000 $ est passé de 42 % à 25 %.

Répartition du solde des prêts d'études canadiens à la fin des études

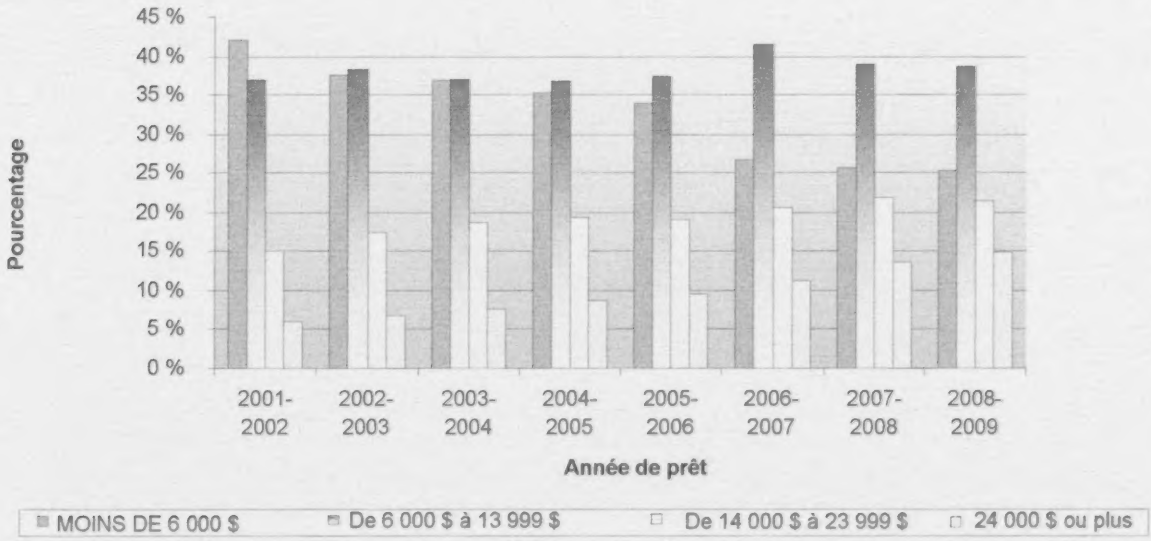

Mesures de gestion de la dette afférente aux prêts d'études canadiens

Le Programme canadien de prêts aux étudiants dispose de mesures visant à venir en aide aux personnes qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts d'études canadiens.

L'exemption d'intérêts est une aide temporaire introduite en 1983 pour venir en aide aux bénéficiaires de prêts d'études qui sont sans emploi ou qui ont une maladie ou une invalidité temporaire les empêchant de rembourser leur prêt d'études canadien. En vertu de l'exemption d'intérêts, l'emprunteur n'était pas tenu d'effectuer de paiements sur les intérêts ou le montant principal du prêt pendant une période maximale de 54 mois.

Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui profitent d'une exemption d'intérêts, selon la province ou le territoire

En 2008-2009, 129 521 emprunteurs ont bénéficié d'une exemption d'intérêts, mesure qui a coûté 76,3 millions au Programme canadien de prêts aux étudiants. De 2006-2007 à 2008-2009, le nombre total de bénéficiaires d'une exemption d'intérêts a augmenté de 23,1 p. 100, tandis que le montant total de l'exemption d'intérêts a diminué de 11 p. 100.

Remarque : Le 1er août 2009, l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement ont été remplacées par le Programme d'aide au remboursement (PAR).

Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui profitent d'une exemption d'intérêts, selon la province ou le territoire

Province ou territoire	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Terre-Neuve-et-Labrador	8 754	7 724	7 503	7 243	6 725	6 114	5 584	5 004
Île-du-Prince-Édouard	1 167	1 124	1 057	1 098	1 181	1 211	1 320	1 353
Nouvelle-Écosse	11 176	9 864	8 667	8 052	7 142	6 684	6 940	7 517
Nouveau-Brunswick	9 719	9 018	7 798	6 601	6 523	6 720	7 241	7 789
Ontario	61 639	57 030	53 493	50 324	49 535	54 790	64 126	73 452
Manitoba	4 212	3 625	3 124	2 709	2 272	2 198	2 445	2 459
Saskatchewan	6 341	5 632	4 996	4 695	4 109	3 772	3 689	3 553
Alberta	11 880	11 230	10 761	9 823	8 652	7 793	7 924	8 484
Colombie-Britannique	23 759	21 874	19 506	17 337	16 031	15 762	17 148	19 441
Yukon	64	56	51	40	45	47	55	47
Manquant	1 750	1 058	564	266	123	89	58	422
Total	**140 461**	**128 235**	**117 520**	**108 188**	**102 338**	**105 180**	**116 530**	**129 521**

Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui profitent d'une exemption d'intérêts, selon le type d'établissement

En 2008-2009, 45 p. 100 de tous ceux qui bénéficiaient d'une exemption d'intérêts avaient fréquenté une université, tandis que 36 p. 100 d'entre eux avaient fréquenté un collège et 18 p. 100 avaient fréquenté un établissement privé. De 2001-2002 à 2008-2009, le nombre d'emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts ayant fréquenté une université a augmenté de 25 p. 100, tandis que le nombre de bénéficiaires ayant fréquenté un établissement privé a chuté de 51 p. 100.

Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui profitent d'une exemption d'intérêts, selon le type d'établissement

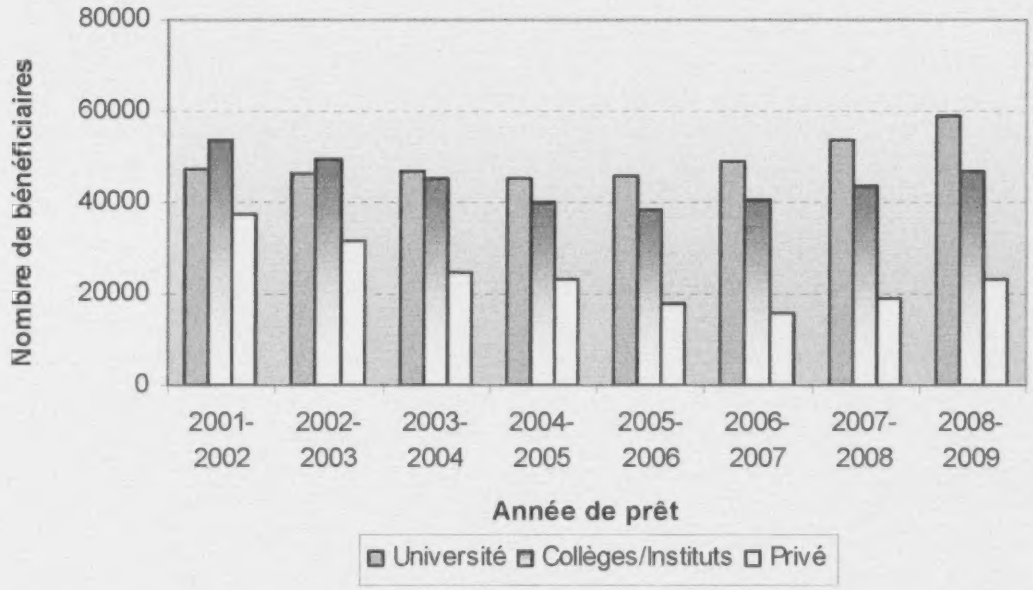

Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui profitent d'une exemption d'intérêts, selon le sexe

La répartition des femmes et des hommes qui bénéficient d'une exemption d'intérêts (respectivement 65 p. 100 et 35 p. 100 en 2008-2009) est demeurée relativement stable de 2001-2002 à 2008-2009, malgré les variances au cours de chacune des années.

Nombre de bénéficiaires de prêts d'études canadiens qui profitent d'une exemption d'intérêts, selon le sexe

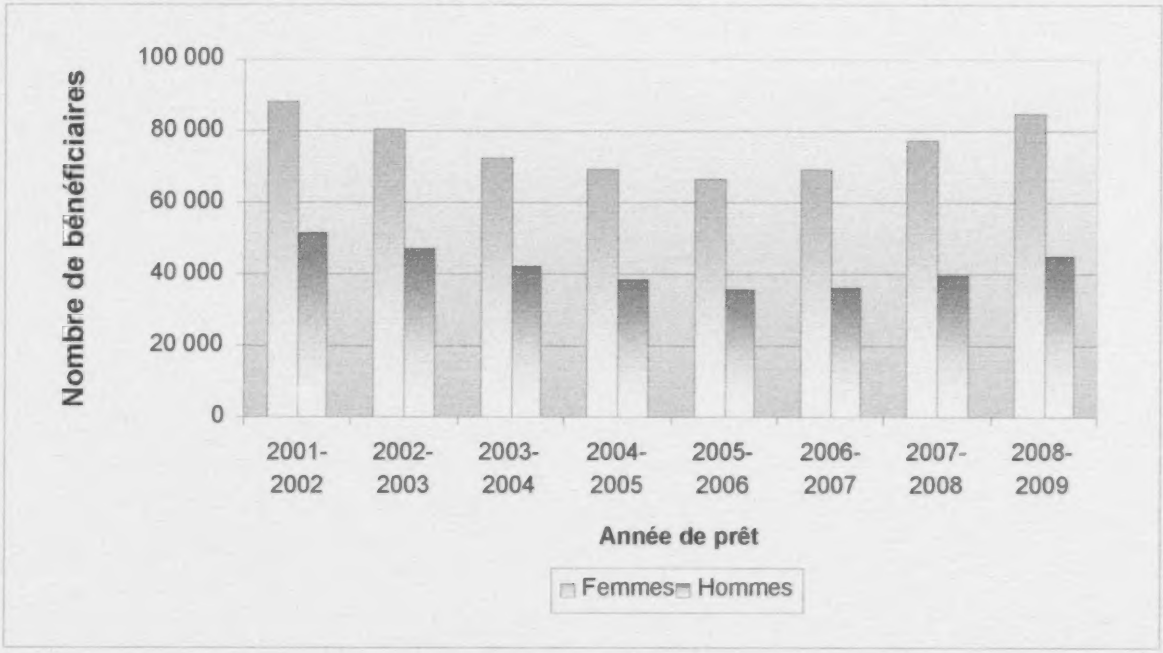

Taux de défaut de paiement des prêts d'études canadiens

Par souci de rendement, d'intégrité et de responsabilisation, les responsables du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) cherchent à réduire le nombre d'emprunteurs en défaut de paiement. On considère qu'un emprunteur est en défaut de paiement de son prêt étudiant lorsque le compte est en souffrance depuis plus de 270 jours. Les activités de recouvrement commencent quand l'emprunteur est en défaut de paiement.

Les responsables du PCPE utilisent le taux de défaut de paiement d'une cohorte, établi à partir des trois premières années de la phase de remboursement, comme principal indicateur de rendement du portefeuille des prêts d'études canadiens. Pour ce faire, les responsables du PCPE comparent la valeur des prêts qui atteignent la phase de remboursement durant une année de prêt donnée (cohorte) et le taux de défaut de paiement pendant trois ans avec la valeur totale de tous les prêts de cette même cohorte qui ont atteint l'étape du remboursement au cours de l'année de prêt en question.

Taux de défaut de paiement des prêts d'études canadiens, selon la province ou le territoire

Les responsables du Programme canadien de prêts aux étudiants s'efforcent de réduire le taux de défaut de paiement. Ainsi, de 2001-2002 à 2008-2009, ce taux a diminué considérablement, passant de 38 p. 100 à 14 p. 100. Au cours de cette période, c'est en Colombie-Britannique que la baisse a été la plus importante (27 points de pourcentage), tandis que le Manitoba a connu la plus petite diminution (8 points de pourcentage).

Taux de défaut de paiement des prêts d'études canadiens, selon la province ou le territoire et le type d'établissement

		2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008 (P)	2008-2009 (Pr)
Province ou territoire	CANADA	37,7 %	28,7 %	28,0 %	19,4 %	16,6 %	15,8 %	13,9 %	14,0 %
	Terre-Neuve-et-Labrador	45,3 %	22,4 %	29,5 %	20,4 %	18,4 %	17,9 %	16,8 %	20,9 %
	Île-du-Prince-Édouard	35,2 %	28,3 %	23,3 %	18,1 %	16,3 %	14,6 %	15,7 %	16,2 %
	Nouvelle-Écosse	40,4 %	35,2 %	33,5 %	24,8 %	21,9 %	20,7 %	18,9 %	22,3 %
	Nouveau-Brunswick	39,3 %	25,4 %	31,5 %	27,3 %	21,4 %	21,0 %	16,7 %	14,9 %
	Ontario	35,7 %	27,6 %	25,6 %	16,7 %	15,3 %	15,0 %	14,1 %	13,1 %
	Manitoba	41,1 %	30,5 %	31,4 %	20,7 %	17,0 %	16,5 %	16,2 %	33,1 %
	Saskatchewan	38,4 %	32,5 %	28,0 %	21,1 %	18,8 %	17,6 %	14,3 %	12,4 %
	Alberta	34,4 %	25,6 %	25,4 %	16,8 %	13,4 %	11,9 %	10,7 %	10,2 %
	Colombie-Britannique	40,3 %	32,6 %	31,4 %	22,7 %	17,9 %	16,2 %	13,9 %	13,7 %
	Yukon					9,2 %	18,0 %	N/D	N/D
Type d'établissement	Université	25,1 %	18,4 %	20,5 %	12,9 %	10,3 %	10,0 %	9,1 %	7,9 %
	Collèges et instituts	39,6 %	29,2 %	31,6 %	21,2 %	17,6 %	17,2 %	17,4 %	15,2 %
	Privé	52,4 %	46,9 %	40,7 %	36,1 %	35,3 %	33,1 %	26,3 %	24,2 %

Légende : P = préliminaire; Pr = prévu

Taux de défaut de paiement des prêts d'études canadiens, selon le type d'établissement

On a également observé une tendance dans les taux de défaut de paiement selon le type d'établissement. Au cours d'une même période, les établissements privés ont enregistré la plus importante diminution de défaut de paiement (28 points de pourcentage), suivis des collèges et des instituts (24 points de pourcentage). Le pourcentage d'étudiants fréquentant un établissement privé qui ne respectaient pas leurs engagements (24 p. 100) est demeuré, en 2008-2009, considérablement plus élevé que celui des étudiants fréquentant une université (8 p. 100) ou un collège (15 p. 100).

Taux de défaut de paiement des prêts d'études canadiens, selon le type d'établissement

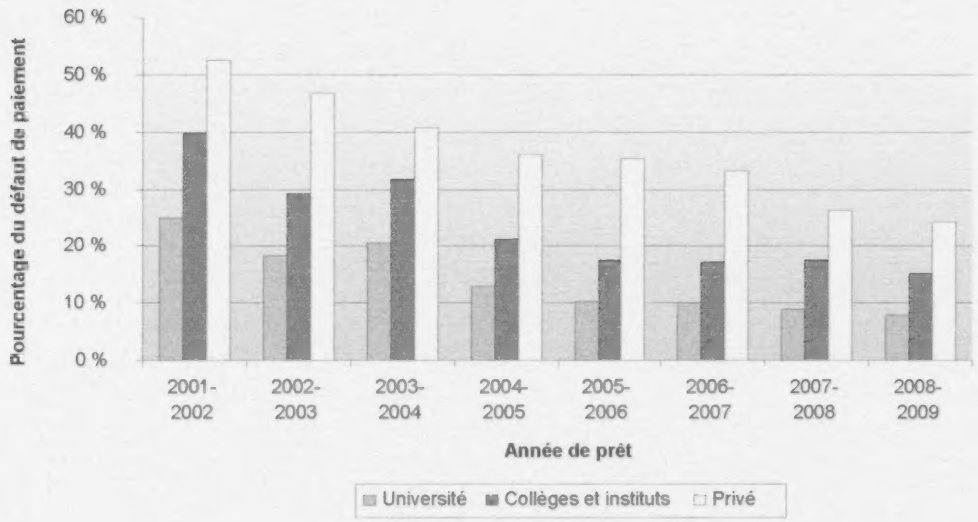

Portefeuille des prêts d'études canadiens

Le portefeuille du Programme canadien de prêts aux étudiants comprend tous les prêts non remboursés, y compris les prêts contractés par des étudiants n'ayant pas encore fini leurs études. Le portefeuille inclut des prêts provenant des trois régimes de prêts : les prêts garantis, les prêts à risques partagés et les prêts directs.

Portefeuille des prêts d'études canadiens, selon le type de prêt

En 2008-2009, 59 p. 100 du portefeuille total des prêts accordés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (soit 7,2 milliards de dollars, pour un montant de 12,3 milliards de dollars) étaient détenus par des emprunteurs en cours de remboursement. De plus, 72 p. 100 des prêts en cours de remboursement étaient des prêts directs consentis par le gouvernement du Canada depuis 2000, tandis que 27 p. 100 étaient des prêts à risques partagés et 1 p. 100, des prêts garantis.

Portefeuille des prêts d'études canadiens, selon le type de prêt

(en millions de $ courants)

Au 31 mars	Garantis		Risques partagés		Prêts directs		Total (Tous types confondus)		
	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours)	Prêts en remboursement	Prêts (études en cours) et prêts en remboursement
2000	268,4 $	1 087,5 $	3 741,8 $	3 719,2 $	-	-	4 010,2 $	4 806,7 $	8 816,9 $
2001	178,3 $	885,8 $	2 326,4 $	4 671,7 $	1 412,3 $	-	3 917,0 $	5 557,5 $	9 474,5 $
2002	121,7 $	680,4 $	1 390,2 $	4 849,1 $	2 314,3 $	581,5 $	3 826,2 $	6 111,0 $	9 937,2 $
2003	83,8 $	514,0 $	887,2 $	4 574,6 $	2 875,1 $	1 247,3 $	3 846,1 $	6 335,9 $	10 182,0 $
2004	58,2 $	386,0 $	584,6 $	4 162,4 $	3 339,1 $	2 079,2 $	3 981,9 $	6 627,6 $	10 609,5 $
2005	38,8 $	287,0 $	392,9 $	3 656,8 $	3 645,0 $	2 602,7 $	4 076,7 $	6 546,5 $	10 623,2 $
2006	26,1 $	214,4 $	263,1 $	3 165,9 $	4 149,3 $	3 255,6 $	4 438,5 $	6 635,9 $	11 074,4 $
2007	18,3 $	159,1 $	183,8 $	2 720,4 $	4 462,7 $	4 033,6 $	4 664,4 $	6 906,8 $	11 571,2 $
2008	12,4 $	117,1 $	126,7 $	2 317,4 $	4 715,7 $	4 690,6 $	4 854,8 $	7 125,2 $	11 980,0 $
2009	7,1 $	62,6 $	90,9 $	1 999,7 $	4 953,3 $	5 225,3 $	5 051,2 $	7 287,6 $	12 338,9 $

Glossaire des termes du Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une variété de programmes et de services aux Canadiens et aux Canadiennes. Le glossaire suivant fournit de plus amples renseignements sur les termes communs relatifs au programme :

Année de prêt : Du 1er août au 31 juillet.

Emprunteurs en cours de remboursement :
Statut d'emprunteurs qui ont commencé à rembourser leur prêt d'études canadien. Le remboursement des prêts accordés aux étudiants à temps plein débute six mois après que l'emprunteur a terminé ses études postsecondaires, ou lorsqu'il cesse d'étudier à temps plein.

Étudiant à temps plein : Pour être considéré comme étudiant à temps plein, l'étudiant doit être inscrit :

- à un ou des cours correspondant à au moins 60 p. 100 d'une charge de cours à temps plein;
- à un programme d'une durée d'au moins 12 semaines, au cours d'une période de 15 semaines consécutives, menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Exemption d'intérêts : Aide temporaire qui permet de couvrir l'intérêt du prêt et de suspendre les paiements du montant principal dû pendant une période pouvant aller jusqu'à 54 mois. Depuis le 1er août 2005, on a haussé les seuils de revenu servant à déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêts afin qu'un plus grand nombre d'emprunteurs puissent bénéficier de l'exemption d'intérêts.

Prêts à risques partagés : Régime de prêts introduit en 1995 dans le cadre duquel les institutions financières assumaient la responsabilité du risque possible de défaut de paiement, et obtenaient en retour un paiement fixe du gouvernement.

Prêts directs : Depuis août 2000, le gouvernement fédéral finance directement les prêts, et il a conclu une entente contractuelle avec les fournisseurs de services à titre de tiers pour administrer le processus d'emprunt.

Prêts garantis :

Entre 1964 et 1994, les étudiants avaient accès à l'aide financière par l'intermédiaire des banques et des caisses populaires. Le gouvernement remboursait la totalité du prêt à l'établissement prêteur si l'emprunteur n'était pas en mesure de le faire.

Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE) :

Ce programme, en vigueur depuis le 1er août 2009, fournit une aide financière non remboursable aux étudiants issus de familles à faible revenu et à revenu moyen, aux étudiants à temps partiel, aux étudiants ayant une invalidité permanente et aux étudiants ayant des enfants de moins de 12 ans. Par l'intermédiaire du PCBE, des subventions sont offertes :

- aux étudiants issus de familles à faible revenu (250 $ par mois d'études à temps plein);
- aux étudiants issus de familles à revenu moyen (100 $ par mois d'études à temps plein);
- aux étudiants à faible revenu ayant des personnes à charge (20 $ par mois d'études pour chacun des enfants de moins de 12 ans);
- aux étudiants à temps partiel (jusqu'à 1 200 $ par année scolaire);
- aux étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (de 40 $ à 60 $ par semaine d'études, jusqu'à 1 920 $ par année scolaire);
- aux étudiants ayant une invalidité permanente (2 000 $ par année scolaire);
- aux étudiants ayant une invalidité permanente (jusqu'à 8 000 $ par année scolaire); cette aide est réservée à l'achat d'équipement et de services.

Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) :

Le Programme canadien de prêts aux étudiants est un programme d'aide financière destiné aux étudiants de niveau postsecondaire, administré par le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces et les territoires participants.

Subventions canadiennes pour études (SCE) :

Aide financière non remboursable offerte aux étudiants de niveau postsecondaire. Quatre subventions canadiennes pour études étaient offertes en vertu du programme de bourses précédent pour aider :

- les étudiants ayant une invalidité permanente (jusqu'à 8 000 $ par année);
- les étudiants ayant des personnes à charge (jusqu'à 3 120 $ pour les étudiants à temps plein, et jusqu'à 1 920 $ pour les étudiants à temps partiel, par année);
- les étudiants à temps partiel ayant des besoins manifestes (jusqu'à 1 200 $ par année);
- les femmes poursuivant un doctorat dans certains champs d'études (jusqu'à 3 000 $, pendant une période maximale de trois ans).

Subventions canadiennes pour l'accès aux études (SCAE) :

Aide financière non remboursable offerte aux étudiants de niveau postsecondaire. Deux subventions canadiennes pour l'accès aux études sont offertes :

- Subventions pour les étudiants issus de familles à faible revenu qui commencent leur première année d'études postsecondaires (50 p. 100 des frais de scolarité, jusqu'à 3 000 $);
- Subventions pour les étudiants ayant une invalidité permanente, qui sert de contribution aux dépenses liées aux études et au logement (jusqu'à 2 000 $ par année).

Taux de défaut de paiement :

Le Programme canadien de prêts aux étudiants détermine le défaut de paiement au moyen du taux de défaut de paiement d'une cohorte, établi à partir des trois premières années de la phase de remboursement. Ce taux représente la répartition de la valeur des prêts qui atteignent la phase de remboursement durant une année de prêt donnée (cohorte) et le taux de défaut de paiement pendant trois ans. Par exemple, le taux de défaut de l'année 2006-2007 représente le nombre de prêts qui ont atteint la phase de remboursement en 2006-2007 et qui sont en défaut de paiement avant le 1er août 2009.

Type d'établissement :

L'établissement d'enseignement agréé est identifié par son propre code d'établissement d'enseignement de quatre caractères, ainsi que par son nom et son adresse. Le premier caractère indique le lieu géographique; le deuxième indique le type d'établissement d'enseignement (université, école de sciences infirmières, école de formation des enseignants, école de formation technique et professionnelle, établissement privé). Les deux derniers

caractères identifient l'établissement selon son type et sa situation géographique.